Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-II_2026_10-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

II-2026-10

En exercice	**16**
Présents	**14**
Pouvoirs	**2**
Votants	**16**

L'an deux mille vingt-six,
le cinq mars, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : vingt-quatre février deux mille vingt-six
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRESENTS : F. GAUVAIN - J.C. VERDONCK - C. LECLERC – P.L. KERINO - J. SAUVAGET - P. DRUELLES - C. TRICOIRE – V. ADAM-MOISSON - A. HUET - B. DE RENEVILLE - O. DENFER - C. PELLISSIER - I. LEFRANC - I. RONDOT
ABSENTS : - S. LE DAMANY - B. LAURENT
POUVOIRS : S. LE DAMANY à F. GAUVAIN – B. LAURENT à J-C. VERDONCK

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Subventions 2026 - Attribution

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-7,

Vu le budget primitif 2026 approuvé par délibération II-2026-5 du 5 mars 2026 (présente séance),

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances élargie du 26 février 2026,

Sur proposition de Madame J. SAUVAGET, adjointe au maire en charge et rapporteur du dossier,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

- **Adopte** l'attribution des subventions 2026 telle que détaillée dans le tableau joint en annexe,
- **Donne** mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215600057-20260305-II_2026_10-DE

Fait et délibéré à ARZON, le 5 mars 2026.

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le 10 MARS 2026
Transmis au représentant de l'état le 10 MARS 2026

Le Maire,

MAIRIE D'ARZON 56640

Frédérique GAUVAIN